

Objet : Attestation scolaire de sécurité routière niveau 2

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'apprentissage de l'éducation à la sécurité routière et à la mobilité citoyenne, tous les élèves en classe de 3^{ème} ou de niveau correspondant doivent passer l'attestation de sécurité routière niveau 2 (ASSR2). Cette attestation est obligatoire pour l'obtention du Brevet de Sécurité Routière (pour conduire un véhicule deux-roues motorisé).

Dossier suivi par

Nicolas ZUCCHETTO
Principal-adjoint

Téléphone
05 62 11 56 60

Fax
05 62 11 56 61

Mél.

0312843x@ac-toulouse.fr

L'épreuve se présente sous la forme d'un test de 20 questions, guidé par une vidéo présentant des situations de sécurité routière.

Il existe une possibilité de s'auto-former grâce au site « Se préparer aux ASSR » dont voici le lien

<http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>

Une rubrique sur l'ENT de l'établissement a été créée (Parcours des élèves/Parcours citoyen/ASSR), dans laquelle vous retrouvez un lien vers le site et une application mobile pour la préparation.

L'épreuve aura lieu le **Mardi 6 avril 2021 à 10h30.**

Cordialement.

Le Principal adjoint
Nicolas ZUCCHETTO